

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2021_012

OBJET :

COMMISSION 2

*Signature d'une
convention opérationnelle
avec l'Etablissement Public
Foncier afin de permettre
son intervention sur le site
AGFA*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléant présent : 1

Procurations : 7

Nombre de votants : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 février 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Marie ENJALBERT, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absent excusé :

Frédéric PRADALIER, remplacé par sa suppléante Martine HULOUX

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 Février 2021

Délibération CC_2021_012

COMMISSION 2

Signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier afin de permettre son intervention sur le site AGFA

Le Conseil Communautaire,

Considérant que le 11 juin 2020, la direction d'AGFA-GEVAERT a annoncé la fermeture du site de PONT-A-MARCQ, avec pour conséquence, la suppression de 175 emplois.

Vu la motion M_2020_001 relative au soutien de la CCPC aux salariés d'AGFA, adoptée par le Conseil communautaire en date 16 juillet 2020

Considérant que le site AGFA-GEVAERT est un site industriel de 16 ha 84 a 27 ca situé sur les communes de PONT-A-MARCQ et de MERIGNIES

Considérant l'avis de la Conférence des Maires réunie le 30 novembre 2020,

Considérant le souhait unanime des élus de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT d'accompagner le projet de reconversion à vocation économique de ce site industriel,

Considérant le souhait de s'appuyer sur l'expertise de l'Etablissement Public Foncier afin que celui-ci acquiert le site, en assume le portage foncier pendant une durée de 8 années, en assure la gestion et les travaux de déconstruction et de retrait des sources concentrées de pollutions,

Considérant que le site sera cédé à la collectivité ou au tiers désigné par elle à l'issue de la convention.

Vu le projet de convention avec l'Etablissement public foncier.

Oùï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ASTENTION sur 52 VOTANTS)

- D'autoriser son Président à signer la convention opérationnelle avec l'Etablissement public foncier afin d'envisager le portage foncier par l'EPF sur site industriel AGFA – GEVAERT à PONT-A-MARCQ. Cette convention vise à décrire la nature et la stratégie de l'intervention opérationnelle, le bilan financier, le périmètre et le calendrier de l'opération.
- D'autoriser son Président à signer tout avenant à la convention opérationnelle, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Luc FOUTRY

